

AMAP 59/62 et la FAMAPP ont la joie de vous inviter à célébrer leur fusion lors de leurs



ASSEMBLÉES GÉNÉRALES EXTRAORDINAIRES

Samedi 1^{er} décembre 2018

Salle Patrick Dupond,
1 avenue de l'Europe
80200 Péronne



10h - AG et AGE de la FAMAPP

- Approbation des rapports d'activité, financiers et moraux 2017 et intermédiaires 2018
- Démission des administrateurs au 31.12.2018
- Dissolution de la FAMAPP sans liquidation au 31.12.2018

10h - AG et AGE d'AMAP 59/62

- Présentation des rapports intermédiaires d'activité, financier et moral 2018
- Approbation du traité de fusion
- Démission des membres du Collectif au 31.12.2018
- Toutes les adhérent·es de la FAMAPP deviennent membres de droit de l'association fusionnée

12h30 - Repas partagé

14h - AGE RÉSEAU DES AMAP
HAUTS-DE-FRANCE

Adoption des nouveaux statuts
Approbation des orientations
stratégiques 2019
Élection du collectif
Questions diverses

17h - Verre de l'amitié

➤ Télécharger tous les [documents préparatoires](#) aux AGE

Nous vous en parlons depuis longtemps... la FAMAPP et AMAP 59/62 seront bientôt réunie au sein du

Réseau des AMAP Hauts-de-France

Ces **Assemblées Générales Extraordinaires** sont l'occasion de poser ensemble les premières pierres de ce réseau de 108 AMAP et 190 paysan·nes en AMAP.

Afin que nous puissions préparer au mieux cette journée, merci de bien vouloir nous confirmer votre présence par courrier électronique **avant le 26 novembre 2018**.

Nous vous attendons dès 9h30. Le repas du midi se fera à la manière d'une auberge espagnole. Chacun ramène quelque chose à partager, nous offrons les boissons.



Si vous ne pouvez participer, n'oubliez pas de transmettre votre pouvoir à un·e autre adhérent·e, au moyen du coupon ci-joint. Chaque membre d'AMAP59/62 peut prendre en charge 1 pouvoir maximum et chaque membre de la FAMAPP 3 pouvoirs maximum.

Les documents préparatoires (rapports intermédiaires financiers, d'activité, et moraux traité de fusion et projets de statuts) sont à votre disposition sur ce [lien](#), sur les sites internet et aux bureaux des deux associations.



Nous vous rappelons qu'il est nécessaire d'être à jour de votre cotisation 2018 pour voter et présenter votre candidature. Les bulletins d'adhésion sont disponibles sur ce [lien](#) ou sur demande.

Pour ce nouveau départ, **le réseau régional des AMAP a besoin d'énergies nouvelles** pour soutenir une action forte et créative, et pour que le projet porté par les AMAP puisse prendre toute sa dimension ! Représentant·es d'AMAP, paysan·nes ou sympathisant·es, toutes les bonnes volontés sont bienvenues. Vous trouverez ci-joint un appel à candidature pour le Collectif. N'hésitez pas à nous solliciter si vous souhaitez en savoir plus.

En espérant vous compter nombreux parmi nous ce jour là!



famapp@amap-picardie.org ✉ contact@amap5962.org

06 08 93 66 35

06 34 28 73 25

